

toutes les autres et dans laquelle il pourra recevoir tous les jours les honneurs publics dûs à ses éminentes vertus. ” Il ajoutait : “ Nous voulons consacrer à le faire honorer dans cette église tout ce qui nous reste de force et de vie, en faisant de cette église un lieu de pèlerinage où l'on vienne le visiter comme l'on va visiter sa glorieuse épouse à l'église de Bonsecours. ” Le saint évêque pensait alors à faire de sa cathédrale ce lieu de pèlerinage. La divine Providence, en exauçant ses vœux, nous a donné plus et mieux. L'oratoire de saint Joseph qui s'élève sur la pente du Mont-Royal est maintenant consacré par de telles prières et marqué de telles faveurs célestes que nous ne pouvons douter ni du désir de saint Joseph d'y être honoré ni des bénédictions divines qu'il y obtient à ses fidèles serviteurs.

Le désir de notre Saint-Père le pape, les besoins pressants de l'Eglise, la prédilection divine dont nous sommes l'objet, le souci qui doit nous animer de garder notre peuple fidèle à ses croyances et à ses pratiques religieuses, tout nous fait un devoir de répandre de toutes nos forces la dévotion à saint Joseph.

Je règle donc ce qui suit :

1. Avec ma cordiale approbation, les Pères qui desservent avec tant de dévouement l'oratoire Saint-Joseph préparent un *triduum* qui se terminera le 8 décembre. Ce sera le début des solennités qui devront marquer partout dans le diocèse cette année jubilaire.

2. Au cours de l'année 1921, soit pendant le mois de mars, soit en préparation à la fête du patronage de saint Joseph, qui se célèbre en carême, ou au moment que vous jugerez le plus favorable, vous voudrez bien prescrire dans votre paroisse un *triduum* de prières. Le Saint-Père accorde une indulgence plénière à tous ceux qui prendront part à ces pieux exercices.